



Nanterre, le 20 mars 2014

**Fédération des Centres Sociaux
et Socioculturels des Hauts-de-Seine**
16, rue Salvador Allende
92000 Nanterre

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Dans votre courrier du 21 février, adressé aux candidats aux élections municipales de 2014, vous y soulevez plusieurs questions très importantes, et je souhaite y répondre le plus précisément possible.

Tout d'abord, la place qu'occupent les cinq centres sociaux associatifs et le centre social et culturel municipal au sein des différents quartiers de Nanterre est tout à fait primordiale. Depuis 2005, notre municipalité a œuvré pour que chaque quartier dispose d'un centre social et culturel associatif, afin de donner aux habitants les moyens de définir eux-mêmes les actions qu'ils souhaitent voir se développer dans leurs quartiers.

Dans ce cadre, le budget alloué chaque année par la Ville aux centres sociaux est de l'ordre d'un million d'euros (aides directes et indirectes).

Au cours du prochain mandat, je m'engage à ce que la Ville de Nanterre continue à soutenir les différents centres sociaux, à préserver leur indépendance, à mieux faire connaître leurs actions auprès de tous les habitants, et à encourager leur complémentarité, notamment avec les nombreuses associations qui font la richesse de notre commune.

Je souhaite d'ailleurs que nous continuions à travailler de manière très étroite avec les associations de la Ville, en renforçant par exemple les séminaires trimestriels.

Vous soulevez également dans votre courrier une question cruciale : celle de la démocratie participative et de l'implication des citoyens dans la vie de la cité.

A ce titre, les premiers conseils de quartier ont été créés à Nanterre en 1997. Deux ont été créés au cours du mandat précédent.

Ces conseils de quartier constituent un levier essentiel dans l'association des habitants au processus de décision. Ainsi, c'est le conseil d'animation des conseils de quartier, regroupant habitants, associations et élus, qui en fixe l'ordre du jour. Par ailleurs, les élus responsables de l'animation des conseils de quartier peuvent saisir le Conseil municipal, par le biais d'une communication en début de séance.

Pour le prochain mandat, nous nous engageons d'ailleurs à mettre en place un budget « qualité quartier », dont l'usage sera décidé par le conseil de quartier.

De même, au cours du mandat précédent, nous avons voulu solliciter directement les Nanterriens, en organisant des concertations publiques sur les grands projets d'aménagement, ou encore en les consultant sur l'entrée de Nanterre dans la communauté d'agglomération du Mont-Valérien. Ces concertations devront être poursuivies et amplifiées au cours du prochain mandat.

De la même manière, nous avons voulu, lors de cette campagne, associer directement les citoyens à l'élaboration du programme, non pas en leur présentant un projet élaboré par des experts, mais en le construisant réellement avec eux.

De septembre à décembre 2013, nous avons ainsi organisé dix ateliers citoyens, afin d'aller à la rencontre des habitants de chacun des dix quartiers de la Ville. Ces ateliers ont connu un véritable engouement, puisque plus de mille personnes sont venues y débattre. Des militants, des responsables associatifs y sont venus, mais aussi et surtout des habitants des différents quartiers, venus donner leur avis sur le thème proposé, ou encore faire des propositions pour le prochain mandat.

Ces ateliers ont ainsi permis de faire émerger 97 propositions, que nous avons reprises dans le programme, et que nous avons présentées aux Nanterriens au cours d'un forum citoyen qui a réuni près de cinq cents personnes.

La liste « Nanterre pour tous » que je conduis partage donc pleinement les préoccupations que vous exprimez dans votre courrier. Je ne doute pas que votre expérience en la matière nous sera d'ailleurs très utile au cours des six prochaines années.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes plus cordiales salutations,



Patrick JARRY

« Nanterre pour tous », 30 rue Maurice Thorez, 92000 Nanterre, contact@nanterrepourtous.fr